



L'INSERTION DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE, VETERINAIRE ET DE PAYSAGE - Enquête 2015 -

Ce document synthétise les résultats des enquêtes insertion menées par les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage par cursus :

- Six mois après la sortie de l'école, l'accès à l'emploi des ingénieurs s'améliore une nouvelle fois et après deux années de dégradation, leurs conditions d'emploi se stabilisent. En tout début de carrière, les conditions d'emploi des femmes restent moins favorables que celles des hommes. La nouvelle enquête qui observe la situation des ingénieurs un an après la sortie de l'école indique qu'autant d'hommes que de femmes entrés dans la vie active trouvent un emploi (88%). La nature de leurs emplois et les conditions de travail sont néanmoins hétérogènes selon le secteur d'activité occupé.
- Un an après la sortie de l'école, huit paysagistes DPLG actifs sur dix sont en emploi ; parmi eux, deux sur dix ont créé leur entreprise.
- Les titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires de 2012 sont presque tous devenus docteurs vétérinaires au 31 décembre 2014. S'ils accèdent presque tous à l'emploi, leurs conditions de travail varient fortement selon le secteur d'activité investi.

Contexte et méthodologie

Les écoles publiques et privées de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage (ESAVP)¹ interrogent annuellement leurs diplômés pour connaître leur devenir. Les résultats de ces enquêtes sont compilés dans cette synthèse nationale. Compte tenu des spécificités des cursus ingénieurs, vétérinaires et paysagistes, les modalités de l'enquête varient selon ces populations.

En 2015, comme les années précédentes, les ingénieurs diplômés en 2014 ont été interrogés sur leur situation au moment de la réalisation de l'enquête (février 2015). En revanche, la promotion précédente (diplômés en 2013), a été interrogée sur sa situation au 1^{er} décembre 2014⁽²⁾.

Le taux de réponses des ingénieurs diplômés en 2014 s'élève à 86,3 % et à 79 % pour la promotion diplômée en 2013 [tableau 1].

Près de neuf ingénieurs sur dix ont suivi le cursus ingénieur par la voie de la formation initiale scolaire. Ceux issus des autres voies de formation (apprentissage, contrat de professionnalisation, formation continue ou encore VAE) font partie de la population interrogée et leurs réponses ne sont pas distinguées. Les apprentis, population qui augmente sensiblement d'année en année, font toutefois l'objet d'un encadré spécifique.

Les titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV) en 2012 ayant obtenu ou non leur thèse d'exercice de la médecine vétérinaire ont été interrogés sur leur situation 31 décembre 2014. Deux tiers de cette population, constituée d'une majorité de femmes, ont répondu à l'enquête.

La population répondante des ingénieurs et celle des docteurs vétérinaires ont subi un redressement statistique selon le sexe, le cursus emprunté et, le cas échéant, la voie de formation afin de les rendre représentatives de celles des diplômés.

Les paysagistes diplômés par le gouvernement (DPLG) en 2014 et en 2013 ont été interrogés sur les mêmes pas de temps que les ingénieurs. Cette population comportant peu d'effectifs, seuls les résultats de la promotion 2013 sont présentés.

Près de huit diplômés sur dix de la promotion 2013 ont répondu à l'enquête. Toutefois, cela représente seulement 48 réponses. Les indicateurs d'insertion relatifs à cette population ne sont donc pas déclinés selon le genre et doivent être interprétés avec précaution.

Retrouvez les résultats des enquêtes précédentes sur www.chlorofil.fr espace SUP, rubrique "Insertion professionnelle des diplômés de l'ESA"

Tableau 1. Taux de réponses et description des effectifs répondants à l'enquête 2015

Promotions		Taux de réponses	Effectifs répondants	Dont femmes	Dont formation initiale	Dont apprentissage
Ingénieurs	2014	86,3 %	2 247	1 402	88,7 %	7,3 %
	2013	79,0 %	1 947	1 223	89,3 %	7,9 %
Paysagistes	2013	78,7 %	48	31	95,8 %	-
Vétérinaires	DEFV 2012	66,7 %	299	213	100 %	-

Six mois après le diplôme obtenu, que sont devenues les dernières promotions ?

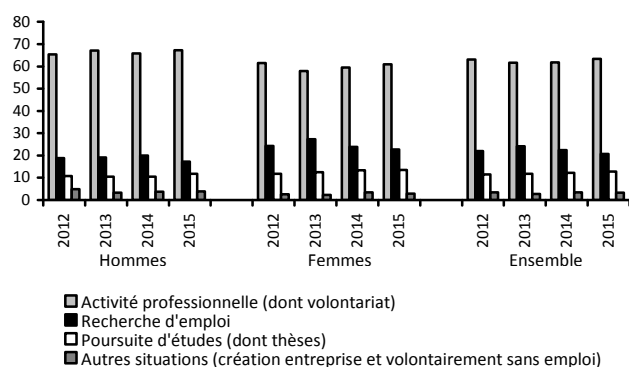
Tout juste après la sortie de l'école, la part des ingénieurs préparant un nouveau diplôme augmente faiblement mais de façon régulière depuis 3 ans. L'accès à l'emploi des diplômés s'est une nouvelle fois amélioré et les conditions d'emploi se stabilisent.

Les poursuites d'études de plus en plus fréquentes

La part des ingénieurs en poursuite d'études six mois après la sortie de formation passe de 12,2 % en 2014 à 12,8 % en 2015 [figure 1]. Cette hausse, modérée mais régulière pour la troisième année consécutive, est plus marquée chez les hommes que chez les femmes. Ces dernières sont néanmoins toujours plus nombreuses (13,5 %) que les hommes (11,7 %) à retarder leur entrée sur le marché du travail.

La distribution des études nouvellement préparées en 2015 par les diplômés de 2014 est relativement proche de celle des promotions précédentes. Près de 35 % des poursuites d'études correspondent à la préparation d'une thèse, 1 fois sur 5 en convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). Plus d'un quart des ingénieurs en poursuite d'études s'inscrit en master spécialisé (MS) et deux sur dix en master universitaire. Enfin, deux sur dix sont inscrits dans une diversité de cursus : master of business administration (MBA), master of science (MSc), études de médecine, diplôme national d'œnologie (DNO) ou encore une grande école... La diversité des études entreprises est visible chez les hommes comme chez les femmes, ces dernières préparent toutefois un peu plus souvent un master universitaire et les hommes un MS.

Figure 1. Evolution de la situation de la dernière promotion
Enquêtes 2012 à 2015



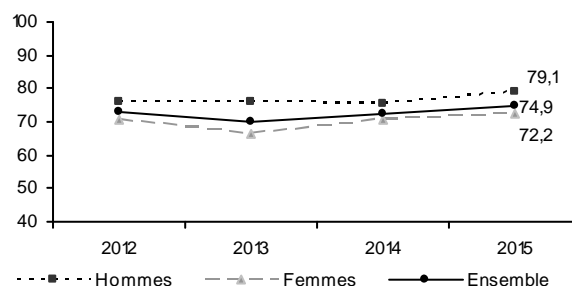
L'accès à l'emploi des actifs en hausse

La proportion des ingénieurs 2014 en activité professionnelle (y compris en volontariat) au moment de l'enquête 2015, après deux années à moins de 62 %, a un peu augmenté pour atteindre 63,3 %. Cette amélioration est connue par les hommes et par les femmes de façon équivalente mais elles sont moins souvent qu'eux dans cette situation (61 % contre 67,2 %).

Le taux net d'emploi (TNE) qui correspond à la proportion d'actifs en activité professionnelle (y

compris en volontariat) a donc également augmenté, et ce pour la seconde fois [figure 2]. Entre 2012 et 2015, cet indicateur a atteint son plus bas niveau en 2013 et a depuis augmenté pour atteindre le plus haut en 2015 à 74,9 %. Entre 2013 et 2014, cette amélioration profite davantage aux femmes (+4,1 points) qu'aux hommes (-0,7 point) ; entre 2014 et 2015, c'est l'inverse (respectivement +1,8 points et +3,8 points). La croissance de cet indicateur s'explique par une augmentation de l'activité professionnelle mais également des poursuites d'études, réduisant mécaniquement la population active. Six mois après la sortie de l'école, les femmes, en 2015 avec un TNE de 72,2 %, comme sur l'ensemble de la période observée, restent donc toujours moins favorisées sur le marché de l'emploi que les hommes qui présentent un TNE de 79,1 % en 2015. Par ailleurs, l'écart entre les deux qui s'était atténué en 2014 s'agrandit à nouveau en 2015.

Figure 2. Evolution du taux net d'emploi de la dernière promotion
Enquêtes 2012 à 2015



Les conditions d'emploi se stabilisent

Après deux années consécutives de dégradation, les conditions d'emploi des ingénieurs de la promotion sortante semblent se stabiliser. Celles des femmes sont moins favorables que celles des hommes en particulier la nature de leur contrat de travail et leur niveau de rémunération.

Après deux années de fléchissement, une augmentation de la part des contrats à durée indéterminée (CDI) parmi les salariés travaillant en France s'amorce en 2015 pour atteindre 54,7 % (fonctionnaires inclus - 3,8 %) [figure 3]. Cette hausse ne permet toutefois pas de retrouver le niveau observé en 2012. Par ailleurs, cette tendance bénéficie plus aux femmes (+2,3 points) qu'aux hommes (-0,1 point) entre les deux dernières années. Toutefois même si l'écart se réduit en 2015, à peine 50 % d'entre elles bénéficient de ce contrat pérenne contre plus de six hommes sur dix.

Figure 3. Evolution du taux de CDI de la dernière promotion

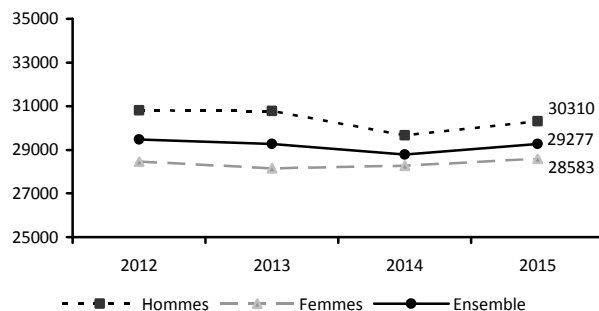
Enquêtes 2012 à 2015



En 2015, les jeunes diplômés travaillant à temps complet en France voient leur rémunération augmenter à 29 277 € alors qu'elle avait tendance à baisser depuis 2012 [figure 4]. Cette croissance ne permet toutefois pas de retrouver le niveau de 2012, excepté pour les femmes. En effet, la rémunération des hommes et des femmes évolue différemment : celle des premiers a connu une baisse relativement marquée en 2014 (-3,7 %), alors que celle des secondes est plutôt stable, voire en légère augmentation, depuis 2013. Si ces variations permettent de réduire l'écart des salaires à l'embauche entre hommes et femmes, notamment en 2014, ces derniers restent mieux payés de 6 % en 2015. L'évolution des rémunérations est toutefois à relativiser car les montants des rémunérations exprimés sont en euros courants. Ils ne tiennent donc pas compte de l'inflation.

Figure 4. Evolution des rémunérations en France de la dernière promotion (en euros courants)

Enquêtes 2012 à 2015



Les apprentis

Les ingénieurs diplômés par la voie de l'apprentissage pèsent 7,3 % de la population totale et ne sont pas représentés dans toutes les écoles. La comparaison de cette population avec l'ensemble des ingénieurs doit donc être prudente. En 2015, les apprentis semblent de plus en plus enclins à poursuivre des études (+3,6 points par rapport à l'an passé) avec plus d'un apprenti sur dix. Leur insertion professionnelle semble facilitée (TNE égal à 86,2 %) et leurs conditions d'emploi qui avaient un peu décliné l'an passé s'améliorent. Parmi les salariés plus de sept sur dix sont en CDI et 67 % sont cadres. Enfin, leur rémunération moyenne s'élève à 31 081 €.

Que deviennent les diplômés 2013 au 1er décembre 2014 ?

Un an après la sortie de l'école, près de neuf diplômés sur dix entrés sur le marché du travail occupent un emploi dans une variété de secteurs d'activité. Les conditions d'emploi sont toutefois très contrastées selon le secteur d'activité investi.

Plus d'un ingénieur sur dix en études

Au 1^{er} décembre 2014, soit environ un an après la sortie de l'école, la part des ingénieurs diplômés en 2013 qui poursuit des études est de 11,3 %, les femmes plus souvent que les hommes (respectivement 11,9 % et 10,4 %) [tableau 2].

La moitié des ingénieurs en poursuite d'études, hommes comme femmes, prépare une thèse. L'autre moitié est inscrite en mastère spécialisé (19,1 %), en master (12,6 %), en MBA ou en master of science (5,2 %) ou encore dans d'autres études comme celles de médecine (12,9 %).

Un accès à l'emploi équivalent chez les hommes et les femmes...

Un an après la sortie de l'école, le TNE des ingénieurs diplômés en 2013 atteint 88,1 %. Cet indicateur qui correspond à la part des ingénieurs en activité professionnelle (dont les volontaires) est quasiment égal chez les hommes et les femmes (88,3 % ; 88 %).

...mais des conditions d'emploi souvent plus profitables aux hommes

Deux tiers des emplois salariés occupés sont à durée indéterminée (dont fonctionnaires - 3,5 %). Les hommes en bénéficient plus souvent que les femmes. Près des trois-quarts d'entre eux signent un tel contrat contre un peu plus de six femmes sur dix seulement.

Le seul indicateur qui apparaît un peu plus favorable aux femmes est la part de cadres parmi les salariés en France. Il s'élève à 59,4 % pour l'ensemble des ingénieurs et à 60,3 % pour les femmes et à 57,9 % pour les hommes.

Les rémunérations annuelles, primes incluses, en France des ingénieurs diplômés en 2013 restent en moyenne tout juste sous la barre des 30 000 €. Les hommes avec un revenu moyen annuel de 30 900 euros sont mieux rémunérés de 5 % que les femmes qui perçoivent 29 401 €.

Les apprentis

Un an après la sortie de l'école, neuf anciens apprentis sur dix entrés sur le marché de l'emploi sont en emploi. Ceux qui sont salariés en France sont huit fois sur dix en CDI et les deux tiers sont cadres. Leur rémunération moyenne est supérieure à 31 000 €.

Des conditions d'emploi dépendantes du secteur d'activité occupé

Les conditions d'emploi globales varient selon le secteur d'activité dans lequel s'insèrent les ingénieurs.

Le secteur tertiaire qui comprend une variété d'activités regroupe près de six ingénieurs sur dix.

Les sociétés de services aux entreprises regroupent près de 15 % des ingénieurs diplômés en 2013 [tableau 3]. Ils y exercent des fonctions variées, telles que chargé de clientèle en banque, ingénieur consultant en société de conseil (administration d'entreprises, RH, marketing, gestion) ou encore conseiller en économie, gestion ou comptabilité en centres de gestion agréés (CER). Les conditions d'emploi y sont particulièrement favorables notamment la part des CDI qui avoisine 85 % et le niveau des rémunérations qui est l'un des plus élevé.

Les organisations professionnelles agricoles (OPA) emploient près de 12 % des ingénieurs, le plus souvent sur une fonction de conseil. Second secteur le plus féminisé, les conditions d'emploi y sont moins avantageuses qu'ailleurs : à peine un ingénieur sur deux est cadre, six sur dix bénéficient d'un CDI et leur niveau de rémunération est l'un des plus faibles.

Le secteur du commerce et de la distribution attire un diplômé sur dix, le plus souvent sur des fonctions d'ingénieur technico-commercial dans le commerce de gros, de responsable assurance qualité au sein de la grande distribution ou de conseiller agricole en coopérative. Ce secteur est l'un de ceux qui offre le plus de CDI et les rémunérations sont un peu au-dessus de la moyenne en revanche la part de cadres y est inférieure.

Le secteur public regroupe 13 % des ingénieurs répartis à parts égales entre l'administration

(Etat et collectivités) et l'enseignement et la recherche. C'est au sein du secteur public que les emplois de cadre sont les plus nombreux. En revanche, les CDI y sont plus rares qu'ailleurs et les rémunérations plus faibles, particulièrement dans l'enseignement et la recherche.

Enfin, les structures liées à l'aménagement, l'environnement et le paysage emploient près de 8 % des ingénieurs, autant d'hommes que de femmes. Les fonctions les plus souvent exercées sont celles de chargé de mission en développement durable, de paysagiste concepteur ou encore d'ingénieur R&D. S'ils sont un peu plus souvent cadres qu'ailleurs, ils sont moins souvent en CDI et un peu moins bien rémunérés.

Le secteur industriel emploie plus de trois ingénieurs sur dix.

L'industrie agroalimentaire (dont la restauration collective), secteur le plus féminisé, regroupe 23 % des diplômés. Ils y exercent des fonctions d'ingénieur en recherche & développement, des fonctions de production ou connexes à la production comme le contrôle qualité. Si les rémunérations y sont plus élevées que la moyenne nationale, les ingénieurs qui y travaillent sont un peu moins souvent en CDI.

Les autres industries (chimie, construction, agrofournitures...), rémunèrent encore mieux leurs jeunes recrues et offrent davantage de CDI et de statut de cadre.

Enfin le secteur de la production agricole est le seul où les hommes sont majoritaires. Si plus des trois-quarts des emplois proposés sont en CDI, les rémunérations y sont plus faibles et les cadres moins nombreux que dans les autres secteurs.

Tableau 2. Principaux indicateurs de la situation au 1^{er} décembre 2014 des ingénieurs diplômés de l'ESA en 2013

	En poursuite d'études (dont thèses) (%)	En activité professionnelle ³ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁴ (%)	En CDI ⁵ (%)	Part de cadres ⁵ (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁶ (€)
Hommes	10,4	76,8	88,3	74,3	57,9	30 900
Femmes	11,9	75,5	88,0	61,3	60,3	29 401
Ensemble	11,3	76,0	88,1	66,2	59,4	29 957
Apprentis	9,4	80,2	90,9	81,0	66,3	31 205

Tableau 3. Secteurs d'activités dans lesquels les ingénieurs diplômés de l'ESA en 2013 travaillent au 1^{er} décembre 2014

Secteurs d'activités	Répartition (%)	Part de femmes (%)	Part en CDI ⁵ (%)	Part des cadres ⁵ (%)	Rémunération brute moyenne annuelle, avec primes ⁶ (€)
Industrie agroalimentaire (dont restauration collective)	23,0	71,3	62,2	56,0	31 525
Services divers aux entreprises	14,5	62,5	84,6	57,7	32 824
Organisation professionnelle agricole (OPA)	11,7	71,0	59,5	48,9	25 577
Commerce/Distribution	10,3	54,7	82,0	56,3	30 771
Productions agricoles	8,2	44,5	76,6	50,1	27 202
Autres industries (dont agro chimie)	9,1	50,9	77,2	69,2	32 953
Aménagement/ Environnement/ Paysage	7,6	49,6	63,8	65,4	28 305
Enseignement, recherche	6,7	64,7	28,3	79,0	25 438
Administrations (Etat, coll. terr., hosp.)	6,5	69,4	43,7	76,6	30 251
Autres secteurs (org. internationaux, loisirs, cult., autres)	2,4	68,7	36,2	46,3	28 879
Ensemble	100,0	61,9	66,2	59,4	29 957

Lecture : 23 % des ingénieurs diplômés en 2013 qui exercent une activité professionnelle au 1^{er} décembre 2014 travaillent dans le secteur d'activité de l'industrie agroalimentaire (dont la restauration collective). Parmi eux, 71,3 % sont des femmes, 62,2 % bénéficient d'un CDI et 56 % du statut de cadre. Ils perçoivent en moyenne une rémunération brute annuelle de 31 525€.

Les paysagistes DPLG

Un an après la sortie de l'école, les paysagistes DPLG poursuivent peu souvent des études. Ceux entrés sur le marché du travail se distinguent par une forte propension à créer leur entreprise.

Les indicateurs mesurés ici portent sur des effectifs de diplômés très réduits, il convient donc de les commenter avec précaution. Cette population s'engage peu souvent dans la préparation d'un nouveau diplôme [tableau 4]. Huit paysagistes DPLG actifs sur dix sont en emploi un an après la sortie de l'école. Cette population se caractérise également par

une part importante d'indépendants (deux diplômés en emploi sur dix). Enfin, leurs emplois sont en adéquation directe avec la formation suivie : ils sont le plus souvent chefs d'entreprise ou paysagistes concepteurs dans le secteur de l'aménagement, de l'environnement et du paysage.

Tableau 4. Principaux indicateurs de la situation des paysagistes DPLG en 2013 au 1^{er} décembre 2014

Promotion	En poursuite d'études (dont thèses) (%)	En activité professionnelle ³ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁴ (%)	En CDI ⁵ (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁶ (€)
2013	4,2	66,7	80,0	47,6	19,4	21 668

Les titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires en 2012

Les titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires en 2012 connaissent une insertion relativement confortable. Cette population se distingue par une part importante d'indépendants, une majorité de collaborateurs libéraux, et des conditions d'emploi variables selon le secteur d'activité investi.

Une grande majorité de docteurs vétérinaires

Les titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires en 2012 (DEFV) ont quasiment tous obtenu leur thèse d'exercice de la médecine vétérinaire (96,2 %). Ceux n'ayant pas soutenu la thèse d'exercice ne représentent que quelques individus. Il n'est donc pas possible de les distinguer de l'ensemble de la population.

Des poursuites d'études variées

Près d'un titulaire du DEFEV sur dix poursuit sa formation [tableau 5]. Un tiers s'inscrit en thèse d'université et les autres préparent des diplômes spécialisés très variés : le certificat d'études approfondies vétérinaires (CEAV), le diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV), l'internat, le résidanat... Quelques individus parmi ceux qui n'ont pas obtenu leur thèse d'exercice au 31 décembre 2014 sont encore inscrits en cinquième année d'études vétérinaires.

Des diplômés en plein emploi...

Les titulaires du DEFEV ne connaissent pas de grande difficulté d'insertion, 96,4 % de ceux qui sont entrés dans la vie active sont en emploi. Les hommes (100 %) encore plus que les femmes (95 %).

... mais des conditions d'emploi contrastées

Deux tiers des titulaires du DEFEV qui sont salariés au 31 décembre 2014 ont un CDI et les femmes sont plus nombreuses à obtenir un tel contrat que les hommes. En revanche, près de trois salariés sur dix travaillent à temps partiel et trois fois sur quatre c'est une

situation subie. Les femmes sont les plus pénalisées face à la quotité de travail (plus de trois femmes sur dix contre deux hommes sur dix).

Les emplois d'indépendants, souvent en collaboration libérale, concernent un diplômé sur dix en emploi. Les hommes sont plus nombreux à s'installer que les femmes (14 % ; 8,7 %).

La rémunération annuelle moyenne, primes incluses, pour un emploi à temps plein en France s'élève à 32 500 €. Les hommes avec une rémunération d'environ 35 000 € perçoivent près de 12 % de plus que les femmes.

Des secteurs d'activité divers...

Parmi les titulaires du DEFEV, 40,8 % travaillent en cabinet/clinique spécialisé dans l'une des 3 familles d'animaux (compagnie, équin, production). Parmi eux, 33,6 % exercent dans un établissement spécialisé dans le soin des animaux de compagnie, 4,7 % dans une structure dédiée à la médecine équine et 2,5 % dans un cabinet/clinique pour animaux de production.

Ils sont 47,8 % à travailler dans une structure mixte. Parmi eux, il y a autant de vétérinaires mixtes que de vétérinaires spécialisés dans l'une des 3 familles d'animaux.

Enfin, 11,4 % des titulaires du DEFEV ont investi d'autres secteurs comme les centres hospitaliers universitaires vétérinaires (CHUV), l'administration où ils exercent une mission d'inspection, la faune sauvage et les parcs animaliers ainsi que l'industrie pharmaceutique ...

...au sein desquels, les conditions d'emploi sont variables

Les cabinets/cliniques mixtes et ceux spécialisés dans le soin des animaux de production offrent des conditions d'emploi plutôt favorables. Les diplômés qui y travaillent sont majoritairement employés à temps complet et décrochent souvent un CDI. Ils perçoivent une rémunération supérieure à la moyenne [tableau 6].

Les cabinets/cliniques spécialisés en animaux de compagnie et ceux dédiés aux équidés apparaissent moins avantageux : les diplômés y exercent plus souvent à temps partiel et sont moins bien rémunérés. Toutefois, la part des CDI des diplômés travaillant dans les structures pour animaux de compagnie est supérieure à la moyenne.

Tableau 5. Principaux indicateurs de la situation des diplômés des études fondamentales vétérinaires en 2012 au 31 décembre 2014

	En poursuite d'études (dont thèses) (%)	En activité professionnelle ³ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁴ (%)	En CDI ⁵ (%)	Emploi salarié à temps partiel (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁶ (€)
Hommes	8,7	87,7	100,0	57,8	20,1	14,0	35 025
Femmes	11,5	82,2	95,0	68,7	32,5	8,7	31 364
Ensemble	10,7	83,7	96,4	65,8	29,0	10,3	32 499

Tableau 6. Secteurs d'activité dans lesquels les titulaires du DEFV de 2012 travaillent au 31 décembre 2014

Secteurs d'activité	Répartition (%)	Part de femmes (%)	Part en CDI ⁵ (%)	Emploi salarié à temps partiel (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle, avec primes ⁶ (€)
Cabinets / cliniques mixtes	47,8	70,9	69,2	16,2	9,8	35 017
Cabinets / cliniques spécialisés en animaux de compagnie	33,6	76,8	71,8	54,1	8,2	28 959
Cabinets / cliniques spécialisés en équin	4,7	78,0	45,9	45,9	52,6	27 295
Cabinets / cliniques spécialisés en animaux de production*	2,5	45,5	86,2	13,4		33 684
Autres secteurs (dont CHUV)	11,4	53,5	30,4	6,7		28 436
Ensemble	100,0	70,6	65,8	29,0	10,3	32 499

*Les pourcentages ne sont donnés qu'à titre indicatifs compte tenu du petit nombre d'effectifs

Lecture : 47,8 % des titulaires du DEFV en 2012 qui exercent une activité professionnelle au 31 décembre 2014 travaillent dans un cabinet ou une clinique mixte. Parmi eux, 70,9 % sont des femmes, 69,2 % bénéficient d'un CDI et 16,2 % travaillent à temps partiel. 9,8 % sont indépendants. Ils perçoivent en moyenne une rémunération brute annuelle de 35 017€.

1 AgroCampus Ouest, AgroParisTech, AgroSup Dijon, Bordeaux Sciences Agro, EI Purpan, ENGEES, ENSP, ENV A, ENV T, ESA Angers, ESB, ESITPA, Institut Polytechnique Lasalle Beauvais, ISA Lille, ISARA, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup.

Seule l'École Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzerville ne réalise pas d'enquête d'insertion professionnelle : sa mission principale est d'assurer la formation initiale et continue des enseignants de l'enseignement technique agricole.

2 Afin de mettre progressivement en application la loi ESR N°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, les pas de temps des enquêtes ont été modifiés : l'enquête à 6 mois est maintenue, une nouvelle enquête à 12 mois est mise en place en 2015 et sera complétée par une enquête à 24 mois à partir de 2016 (l'enquête à 18 mois est arrêtée).

3 Dont volontaires et élèves-fonctionnaires

4 TNE = en activité professionnelle / (en activité professionnelle + en recherche d'emploi)

Les ingénieurs en volontariat sont considérés en activité professionnelle mais pas les thésards. Les élèves-fonctionnaires ne sont pas pris en compte.

5 Parmi les salariés (donc hors indépendants et hors volontaires), France uniquement

6 Toutes les rémunérations perçues en France, à temps plein

AgroSup Dijon – Eduter
MAAF / DGER / BFES
Juillet 2015